

# Une loi anticoncurrentielle menace notre avenir

François Meylan\*

Au cours de l'année dernière, notre parlement a voté, en catimini, la dernière modification de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (loi sur les banques, LB). Joliment mais hypocritement intitulée «Renforcement de la stabilité dans le secteur financier, too big to fail... si vous préférez, «Trop gros pour faire faillite.» Sans aucune contrepartie dans le domaine de la protection des emplois dans notre pays ni en matière de gouvernance durable, la Confédération – c'est-à-dire nous! – s'engage à sauver, voire à renflouer nos banques d'importance systémique. Bien entendu, on se garde de les nommer. Pour autant, on imagine bien qu'il n'est pas question de la Caisse d'Épargne de Vevey ni d'une banque cantonale et encore moins de la Banque Coop. C'est quand même un comble pour une économie libérale d'avoir accepté des dispositions «too big to fail». Celles-ci concernent exclusivement nos deux grandes banques. Ce qui les place plus que jamais dans une position ultra-dominante. Elles se traduisent de la manière suivante. Les établissements financiers qui sont qualifiés d'indispensables pour l'économie nationale ne peuvent plus faire faillite. En dehors de l'entorse sérieuse faite à la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD), ce pseudo-renforcement laisse libre cours aux dirigeants de nos grandes banques de poursuivre leurs activités casino à l'échelle planétaire, de supprimer des emplois en Suisse et de s'octroyer les plus belles des



\* Conseiller financier, secrétaire général du PDC Vaud, ancien coordinateur romand en faveur de l'initiative contre les rémunérations abusives.

rémunérations. Sur ce dernier point, l'article 10a – «Mesures en matière de rémunérations» – stipule bien que:

1. Si, malgré la mise en œuvre des exigences particulières, une banque d'importance systémique ou sa société mère se voit accorder une aide financière directe ou indirecte puisée dans les moyens de la Confédération, le Conseil fédéral ordonne en même temps des mesures en matière de rémunération pour toute la période durant laquelle le soutien est accordé.  
2. Il peut notamment, en tenant compte de la situation économique de la banque et du soutien accordé:

A. interdire totalement ou partiellement le versement de rémunérations variables;  
B. ordonner des adaptations du système de rémunération.

3. Les banques d'importance systémique et leurs sociétés mères sont tenues de formuler une réserve contraignante dans leurs systèmes de rémunération aux termes de laquelle, en cas de soutien étatique au sens du présent article, la prétention légale à une rémunération variable peut être limitée.

C'est magnifique! On attend une nouvelle fois que l'incendiaire ait agi pour intervenir. Et c'est limité à la durée de la maîtrise du sinistre. Où est passé l'esprit libéral? Celui qui associe la liberté d'entreprendre avec l'obligation d'assumer les conséquences de ses choix.

Pour rappel, lors de la Grande Dépression, le président américain Franklin Roosevelt, lors de sa prise de fonctions, le 4 mars 1933, dénonça la responsabilité des banquiers et des financiers dans la crise. Il s'appliqua à réduire

la taille des banques à risque systémique et brisa la «too big to fail» qui faisait que certains banquiers sans scrupule poursuivaient leurs opérations spéculatives sans se soucier réellement des besoins de l'économie réelle. Ils engageaient des lobbyistes puissants et les meilleurs avocats. Ils soudoyaient les politiciens. Les Etats-Unis comptaient alors 12 millions de chômeurs et 2 millions d'Américains étaient sans-abri.

L'initiative contre les rémunérations abusives a marqué le début d'un processus pour une réappropriation de la gestion des valeurs libérales

Roosevelt mit, avec la poigne d'un chef d'Etat soucieux du bien commun, un terme aux agissements des pyromanes. Cette poignée de dirigeants qui continuent de privilégier les intérêts personnels, au détriment de ceux de leurs employés, de leurs actionnaires et de leurs clients.

Force est de constater que, depuis la crise financière de 2007 et 2008, rien n'a vraiment changé dans la mentalité de ces oligarques financiers.

Ne devrions-nous pas faire pareil que Roosevelt? Avant que ne survienne la prochaine catastrophe. Pour rappel, les bilans de nos deux grandes banques pèsent respectivement

cinq et trois fois le produit intérieur brut (PIB) du pays. La Suisse, aujourd'hui, est la nation la plus fragilisée par le poids de ses banques «too big to fail».

Les fusions successives ont réduit le paysage bancaire helvétique à deux grands mastodontes sur lesquels ni la Confédération, ni la BNS et encore moins la Finma ne semblent avoir de prise. Vu l'absence de condamnation vis-à-vis des dirigeants successifs depuis une décennie.

Certes, la modification de la loi sur les banques comprend l'augmentation du ratio des fonds propres et une batterie de déclarations d'intention. Mais rien de concret pour limiter les risques que court notre pays.

L'initiative contre les rémunérations abusives a marqué le début d'un processus pour une réappropriation de la gestion des valeurs libérales dans notre pays. Autant pour son autonomie que pour bousculer une élite politique qui s'est soumise à l'oligarchie financière mondialiste, il ne faut pas lâcher prise. A présent, il s'agit de s'indigner et de combattre la «too big to fail». Une loi anti-libérale, anticoncurrentielle et favorisant l'abus de position dominante.

>>> Sur Internet

Retrouvez sur notre site de nouvelles contributions d'invités extérieurs, ainsi que l'ensemble des articles écrits dans cette page par des invités

[www.letemps.ch/forum\\_eco](http://www.letemps.ch/forum_eco)